

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B.- BONNEAU R.- LEROY D. - BLANDINEAU M. – Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – MM. TESSIER P. – LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C.- MOUSSEAU D. - BAUDRY K. - JOLLY F. - ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L.M. – M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. LEROY Dominique – Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F.- Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C. – Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C. - Mme ROUXEL M.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

### **2021.68 – Adhésion au service de paiement en ligne PayFip**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le principe d'utilisation de la solution Payfip, pour répondre à l'obligation de l'article L 1611-5-1 du code général des collectivités territoriales et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à la mise en œuvre du service Payfip.

### **2021.69 – Suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Le conseil municipal, avec 25 voix pour et 1 voix contre, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

### **2021.70 – Tarif photocopie et impression - Suppression**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le tarif photocopie et impression, dire que seules les photocopies et impressions à caractère administratif et / ou d'intérêt général seront délivrées gratuitement à l'accueil de la mairie.

### **2021. 71 - Subvention exceptionnelle à l'association Soullans Animation Tourisme**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Soullans Animation Tourisme » d'un montant de 355 euros.

**2021. 72 - Convention d'occupation du domaine public de la commune dans le cadre d'un réseau d'assainissement privé**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les conditions générales d'occupation temporaire du domaine public routier communal dans le cadre de l'implantation du réseau d'assainissement privé telles que mentionnées dans la convention.

**2021. 73 - Convention d'occupation du domaine privé de la commune dans le cadre d'un réseau d'assainissement privé**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les conditions générales d'occupation temporaire du domaine dans le cadre de l'implantation du réseau d'assainissement privé telles que mentionnées dans la convention.

**2021. 74 - Fédération des Villes et Conseils des Sages : adhésion**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Fédération française des Villes et Conseils des Sages à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**2021. 75 - SyDEV - Avenant à la convention n° 2021.ECL.0058 - Travaux d'aménagement des pourtours de la mairie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à la convention n° 021.ECL.0058.

**2021. 76 - Convention avec le SyDEV : travaux de remplacement de prises pour les guirlandes électriques**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition de réalisation de l'opération d'éclairage public et relatif au remplacement des prises électriques et d'approuver la convention à intervenir avec le SyDEV.

**2021.77 - Changement de dénomination de voie**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le nom attribué à la voie communale : chemin de la Charraud des Tamarins.

**2021.78 - Assurances des risques statutaires du personnel - Contrat groupe proposé par le Centre de gestion de la Vendée**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**2021.79 - Communauté de communes - rapport annuel 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la communication de ce rapport et du compte administratif 2020 afférent.

**2021.80 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement.

**2021.81 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22h30

Fait à Soullans, le 29 septembre 2021  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

